

COMMUNE DE BELVEZET

PROCES VERBAL du conseil municipal du mercredi 20 décembre 2017

Présents : Raymond BONNEFILLE, Josiane GRANET, Julien GAUCHARD, Jean-Claude MANCHON, Max GALLON, Emmanuel OREAL

Absente non excusée : Sonia STENGEL

Absents excusés : Jérôme FRERY Chloé GATHELIER

Procuration : Jérôme FRERY donne pouvoir à Raymond BONNEFILLE

Date de convocation : 8 décembre 2017

Secrétaire de séance : Jean-Claude MANCHON

Début de la séance : 20H03

Avec l'accord du conseil municipal, le maire propose à l'assemblée deux modifications de l'ordre du jour :

- 1) Reporter le point 1 : approbation de la convention des mesures compensatoires pour les parcs Belvesol 4 et 5, les zones de compensation n'étant pas encore tout à fait définies
- 2) Ajouter une décision modificative pour ajuster les crédits budgétaires 2017

Ordre du jour :

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

1) Parcs photovoltaïques Belvesol 4 et 5 : approbation de la convention des mesures compensatoires

Reporté

2) Destination des coupes de bois – Exercice 2018

A l'unanimité, une coupe de bois est mise en vente par le biais de l'ONF.

3) Restructuration de l'Arbousier : retrait de la mission Diagnostic de Mme Tiffany Larroze

Vu les modifications du projet de l'Arbousier et son déplacement dans la salle polyvalente, la mission Diagnostic confiée à Mme Larroze en novembre est annulée. Unanimité

4) Dénomination des rues (complément)

A l'unanimité, la place de l'église est nommée Place de l'Eglise ainsi que l'impasse située Puech St Martin nommée : Impasse Puech St Martin.

Des modifications sont envisagées concernant la route des Seynes.

5) Tarifs 2018

Les tarifs 2017 sont reconduits à l'unanimité.

A noter : les cautions relatives à la location de la salle du bas seront demandées également aux associations. Un état des lieux contradictoire entrée/sortie sera réalisée pour chaque réservation des associations par un représentant du conseil municipal.

6) Approbation du devis du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole du Gard (Validation d'acquis de l'expérience / contrat d'avenir)

Le Maire rappelle au conseil municipal que, dans le cadre du contrat d'avenir de Gaël Oreal, une démarche de validation d'acquis de l'expérience a été entreprise. Afin d'épauler le jeune dans cette procédure, une formation de 24 heures est proposée par le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole du Gard pour un coût total de 1 440,00 € TTC. Le diplôme visé est un/BEP agricole en entretien et aménagement des espaces naturels ruraux. Le devis est approuvé à l'unanimité.

7) Suppression des postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe et d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

Ces suppressions sont effectuées suite à des avancements de grade et après avis du comité technique du Centre de Gestion du Gard. Unanimité

8) Autorisation donnée au Cabinet Margall de défendre la commune auprès de la Cour d'Appel de Marseille

Cet appel fait suite au rejet de la demande d'annulation de permis de M. Veve.

9) Décision modificative

Afin d'avoir un compte administratif 2017 conforme aux projets réalisés tout au long de l'exercice et des restes à réaliser cohérents, il y a lieu d'effectuer différents ajustements des crédits budgétaires en dépenses et recettes d'investissement. Unanimité.

10) Questions et informations diverses :

- Proposition d'un épiciers ambulant d'effectuer sa tournée à Belvezet. Avis favorable
- Demande du SMAGE des Gardons pour le financement du matériel de piégeage photo de la placette d'alimentation : accord de principe du conseil municipal mais avec de nouveaux devis. Un RDV va être demandé au responsable, M. Frechet.

Fin de la séance : 20H45

Le secrétaire, Jean-Claude MANCHON

